



CONSEIL MUNICIPAL
Ville de Chapeiry
PROCES VERBAL
Séance du 18 juin 2025
A 19 heures 30
Dans la Salle du Conseil municipal
MAIRIE DE CHAPEIRY

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Chapeiry, le 18 juin deux mil vingt-cinq à 19h30, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Gilles ARDIN
Serge BELLEVILLE
Benoît BIBOLLET
Marie-Françoise CHARVIN
Gyliane CLERC
Agnès GUILLAUD-SAUMU
Georges HIERSO
Oumbarka LEGUESDRON
Isabelle LYONNAZ-PERROUX
Jérôme REGAT

AVAIT DONNE PROCURATION

-

ETAIT EXCUSE

Gérard VORLET

ETAIT ABSENT

Christelle DEBROUX

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et déclare ensuite la séance ouverte.

Constat est fait, à l'ouverture de la séance que les conditions de quorum sont réunies, avant de passer à la suite du déroulé de la séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Gyliane CLERC est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

PROCES-VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

(La séance est ouverte à 19h30)

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

URBANISME

1. Observation du Conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) HMB à soumettre à l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES

URBANISME

1. Observation du Conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) HMB à soumettre à l'enquête publique

Vu les délibérations du Conseil communautaire du Grand Annecy n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 et n°DEL-2021-59 du 25 mars 2021 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUi HMB) ;

Vu la charte de gouvernance pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUi HMB) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2023 relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Grand Annecy ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL-2024-306 du 19 décembre 2024 tirant le bilan de la concertation sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique avant arrêt ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique ;

Vu la notification du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique arrêté aux personnes publiques associées et consultées ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2025 émettant son avis sur le projet de PLUi HMB ;

Vu la seconde délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy n°DEL-2025-68 du 17 avril 2025 arrêtant à la majorité qualifiée des 2/3 le projet de plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique ;

Vu l'arrêté ARR- 2025-05 de La Présidente du 24 avril 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLUi-HMB et l'instauration d'un périmètre délimité des abords pour le monument historique manoir de Novel.

Monsieur le Maire présente le contexte :

Le Grand Annecy a choisi d'engager, dès la prise de compétence urbanisme, une démarche commune et transversale d'appréhension des enjeux d'aménagement et d'urbanisation de son territoire. Ainsi, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) s'est avéré être l'outil adéquat, et le PLUi du Grand Annecy inclut les dimensions habitat (H) et mobilités (M), ainsi que bioclimatique (B), afin de répondre aux nombreux enjeux du territoire.

Afin de poursuivre la démarche, et dans le respect de la procédure, l'enquête publique se déroulera du 19 mai au 27 juin 2025. Ce sera l'occasion pour le public, les citoyens, associations, entreprises et toutes les parties prenantes d'émettre des avis ou des remarques sur le dossier. C'est également dans ce cadre que la commune de Chapeiry souhaite émettre des observations.

Au terme de l'enquête publique, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Par délibération en date du 28 janvier 2025, la commune a émis l'avis suivant AVIS FAVORABLE. Toutefois, de nouvelles observations méritent d'être émises.

Au regard des éléments, il est proposé aux conseillers municipaux :

- **De formuler ses remarques et observations dans les termes repris ci-dessus sur le projet de PLUi HMB pendant l'enquête publique relative au projet de PLUi HMB.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance
Gyliane CLERC



Le Maire
Gilles ARDIN

